

Accompagnement des personnes réfugiées en accueil Passerelle : qui fait quoi ?

	La personne référente	La responsable du programme 57	JRS France
Conventions	Établit la convention et fait l'état des lieux d'entrée / sortie avec la responsable du programme	Signature de de la 1ère convention et des avenants. Liens entre réseau d'accueillant.es et JRS France	Signature de la 1ère convention
Installation dans le logement et suivi	Installe l'accueilli chez l'accueillant, garde le lien avec l'un et l'autre, s'assure du bon état du logement	Intervient avec la personne référente en cas de problème le justifiant	Intervient au besoin en cas de signalement type Politique de Protection des Acteurs
Contribution financière au logement	S'assure du versement mensuel	Fixe le montant en tenant compte de l'évolution de la situation matérielle de l'accueilli	
Domiciliation administrative	S'assure d'une domiciliation compatible avec le statut de réfugié.e Aide à la démarche si besoin	Conseille la personne référente sur les lieux de domiciliation selon le statut	
Santé	S'assure de la réalité et de la validité de la couverture santé. Accompagne si besoin un problème médical ponctuel		
Travail	S'assure des démarches entreprises, aide si besoin au montage de dossier	S'informe et informe sur des opportunités	
Accès au logement autonome	S'assure des démarches entreprises, aide si besoin au montage de dossier	Contact avec les professionnels d'accès au logement pour booster l'accès (CLAAJ par ex)	
Cours de français	Conseille et accompagne l'inscription si besoin		